

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Pré-requis

Cette formation se compose de deux parties distinctes :

- **La formation** : l'apprenant suit l'ensemble des chapitres.
- **L'évaluation** : une évaluation finale des connaissances est effectuée, une attestation de suivi de parcours est délivrée.

Programme

- **Chapitre 1** - Le RGPD et ses notions clés
- **Chapitre 2** - Les acteurs dans le RGPD
- **Chapitre 3** - Le principe de protection de données

La formation est complétée par un document de synthèse à télécharger. L'apprenant pourra consulter ce document dès que nécessaire.

Évaluation

À l'issue de la formation, l'apprenant est évalué. L'analyse des résultats obtenus permet, quand il y a lieu, de mettre en place les mesures correctives adaptées. Un test de positionnement des connaissances – proposé avant la formation – peut également compléter ce module.